Semaine 21, - mai 2017
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

DGFIP 44

GROUPE DE TRAVAIL ACTION SOCIALE (MINISTÈRE)

PERSONNELS DU SERVICE SOCIAL : UN CADRE D'EMPLOI LOIN D'ÊTRE FINALISÉ !

Ce GT était présidé par le sous-directeur des politiques sociales et conditions de travail et était consacré au cadre d'emploi des personnels du service social des MEF.

En 2016, des travaux ont été engagés sur le régime indemnitaire du personnel du service social. Une première réponse a été apportée par le ministère avec l'octroi de 20 points de NBI pour tous les agents de la filière sociale.

Après un minimum de concertation avec les syndicats, trois livrables spécifiques aux personnels du service social devaient voir le jour :

- la circulaire de 2005 permettant de positionner la filière au sein du ministère a été actualisée et présentée au CNAS du 8 décembre 2016 puis transmise dans les services.
- Un projet de document "cadre d'emploi des personnels du service social du MEF" relatif aux modalités d'organisation interne a été proposé à ce GT,
- Les "fiches de processus" précisant les modalités d'intervention du service social seront transmises aux prochains CNAS et CHSCT-M.

FO rappelle les actions menées par les personnels depuis fin 2016 qui ont débouché sur des mobilisations et n'ont donné lieu à aucune réponse à ce jour (notamment sur le reclassement des assistants en catégorie A et la valorisation des conseillers techniques en catégorie A+. Sur ce dernier point, la proposition avancée est loin d'être à la hauteur de la demande des personnels concernés).

Rôle et missions du Conseiller Technique Régional (CTR) :

FO est intervenue pour faire remarquer que la présence des CTR en qualité d'expert en CDAS comme en CHSCT est indispensable, comme nous l'avions spécifié lors des travaux de réécriture de l'arrêté du 15 janvier 2002, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale.

FO a donc reformulé sa demande d'une modification du règlement intérieur des CDAS concernant la convocation des CTR en qualité d'expert.

Rôle et missions des assistant(e)s de service social (ASS) :

FO a profité de cette réunion pour rappeler sa demande de confidentialité des bureaux du service social, en particulier à l'occasion des déménagements de ces services.

Le président a précisé que ce groupe de travail ne finalisait pas le processus de discussion engagé. C'est au terme de l'ajustement des modifications par un groupe de travail du Comité Technique d'Administration Centrale qu'il sera proposé la validation au prochain CNAS.

FO examinera avec une attention toute particulière les prochaines propositions du Secrétariat Général, dans l'intérêt des personnels du service social du ministère de l'économie et des finances.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Nous tenons à apporter quelques éclaircissements :

- Sur les élections : sans hésiter, ***FO*** a récemment rappelé avoir toujours combattu l'extrême droite, n'être pas indifférents à la forme de l'État, ne pas être des directeurs de conscience et que, tout en informant les travailleurs sur ses analyses, ***FO*** ne donne pas de consigne de vote.

Extrait d'une interview de Jean-Claude MAILLY, secrétaire Général ***FO*** - 10 mai 2017

Le programme économique et social d'Emmanuel MACRON est-il à la hauteur de ce défi ou risque-t-il au contraire d'amplifier la fracture sociale ?

Ce que le nouveau président annonce, notamment en matière de Code du travail, m'inquiète. Sur le fond mais aussi sur la forme. Il veut agir très vite par des ordonnances au mois de juillet. Certes, il prévoit une concertation préalable avec les syndicats, c'est plutôt bon signe, mais on n'en connaît pas la nature. Dans le même temps, il fait des déclarations pour le moins surprenantes. Comme la semaine dernière à Albi face à des salariés, lorsqu'il a déclaré qu'il y avait plus d'intelligence au niveau de l'entreprise que dans les états-majors syndicaux. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comment considère-t-il notre rôle au niveau national ?

Qu'allez-vous demander à Emmanuel MACRON ?

Que l'on débatte, que l'on discute à tous les niveaux, après chacun prend ses responsabilités. Je ne veux pas d'ordonnance sur les questions sociales. Au-delà de la méthode, nous ne voulons pas d'une loi Travail XXL qui ferait sauter les derniers verrous pour donner, par exemple, aux entreprises la possibilité de moduler par accord le temps de travail jusqu'à 48 heures.(...)

Depuis décembre 2016, Emmanuel Macron répète pourtant que sa réforme du travail est « mûre » pour une adoption rapide. N'a-t-il pas été élu pour ce programme ?

Il est passé au 1er tour avec 24 % des voix, et environ 65 % au 2nd tour. Autrement dit, des gens qui n'ont pas voté pour lui au premier tour l'ont fait au second pour faire barrage au Front national. Et pas pour son programme.

À partir du moment où ces soutiens par défaut sont nombreux, cela change la donne. Emmanuel Macron est-il prêt à modifier ses annonces dans le domaine du droit du travail ? Nous lui poserons la question.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)